

## OBJET

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 20h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Approbation  
du compte  
administratif  
2021  
du CCAS

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Evelyne LE BRAS, Maryse SERVAIS et Mila CANAS  
Messieurs Thomas BEDON et David POTREL

Administrateurs absents excusés :

Monsieur Michel TYRE donne pouvoir à Madame Sylvia CERIANI  
Monsieur Marc REMOND donne pouvoir à Madame Françoise NORDMANN  
Madame Arlette VALERE donne pouvoir à Madame Maryse SERVAIS  
Madame Chantal HUET

Date de  
convocation  
20 juin 2022

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS  
Invitée : Madame Valérie DENIAU-Directrice adjointe du CCAS

L'examen du compte administratif 2021 du CCAS de la ville de Beauchamp permet de constater un résultat excédentaire à la clôture de l'exercice de 102480,74€ en section de fonctionnement et de 38135,46 € en section d'investissement.

SECTIONS	RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDANT		OPÉRATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS DE L'EXERCICE		RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
	déficits	excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents	déficits	excédents
Investissement		8 545,69	826,47	30 416,24		29 589,77		38 135,46
Fonctionnement		68 533,09	539 239,32	573 186,97		33 947,65		102 480,74
Totaux		77 078,78	540 065,79	603 603,21		63 537,42		140 616,20

L'équilibre d'un compte administratif, selon l'instruction budgétaire M14, s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Restes à réaliser		
Investissement	Dépenses	720,00
	Recettes	
	<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-720,00</b>

Le cumul du résultat de clôture et des restes à réaliser permet de définir l'équilibre du compte administratif 2021 suivant :

Solde des restes à réaliser	-720,00
<b>Equilibre du compte administratif 2021</b>	<b>139 896,20</b>

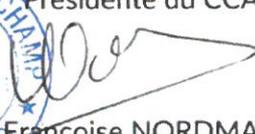
Madame Françoise NORDMANN, présidente du CCAS, quitte la salle le temps que les membres du Conseil d'administration procèdent au vote.

Votes pour : 8

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration du CCAS (la Présidente ne participe pas au vote), après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du CCAS.

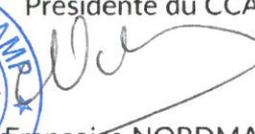
Le Maire,  
Présidente du CCAS,  
  
Françoise NORDMANN



Pour extrait conforme,  
Beauchamp le 28 juin 2022

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la réception en Sous-préfecture  
le 4 juillet 2022

A Beauchamp le 4 juillet 2022

Le Maire,  
Présidente du CCAS,  
  
Françoise NORDMANN

